

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

du 9 décembre 2024

Le Président souhaite la bienvenue au Conseil communal, il salue la Municipalité, la secrétaire communale, la boursière et le public.

Pascal Henchoz cède la parole au secrétaire pour l'appel. Vingt-six Conseillers sont présents, six excusés.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

- Adoption / demandes de modifications de l'ordre du jour.
- Adoption du PV de la séance du 28 octobre 2024
- Communications de la municipalité – partie 1
- Préavis 10/2024 : budget 2025
- Communications de la municipalité – partie 2
- Nominations légales, élection d'un/e secrétaire suppléant/e
- Divers et propositions individuelles

Adoption / demande de modifications de l'ordre du jour

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour, il sera donc suivi tel que présenté :

1. Approbation du PV du 28 octobre 2024

Chaque conseiller communal a reçu le procès-verbal, la demande de lecture n'est pas demandée, pas de modification.

Le Conseil communal :

Adopte le PV par 25 voix et une abstention

2. Communications de la municipalité – partie 1

Le syndic **Alexandre Gygax** nous présente un petit film, visible sur ce lien, <https://www.grosdvaud.ch/srgza.html>

Concernant la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités du Gros-de-Vaud, un Préavis nous sera présenté au prochain Conseil de mars.

Ces zones se situent entre les agglomérations de Lausanne et d'Yverdon, le Gros-de-Vaud veut maintenir son attractivité économique, pour permettre le maintien et le développement d'emplois régionaux. Imposé par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, l'introduction d'une SRGZA est indispensable. Pour assurer le développement économique du Gros-de-Vaud à l'horizon 2040, l'ARGdv a élaboré cette SRGZA basé sur l'évaluation des besoins, ce document a pour objectif de mettre à disposition une offre foncière suffisante tout en garantissant un usage rationnel et mesuré du sol. Le volet stratégique devra être validé par chaque Conseil de chaque commune et les municipalités valideront le volet opérationnel. Lorsque toutes les communes l'auront validée, cette SRGZA sera soumise au Conseil d'Etat, si une commune la refuse, tout s'arrêtera.

Une commission sera créée et commencera à travailler en février, nous aurons des nouvelles au prochain Conseil. Il n'y aura pas de nouvelles zones à Essertines, les actuelles pourront peut-être être densifiées ou réaménagées.

Les principales zones de la région sont situées à Aclens, Vufflens, Penthalaz, un peu sur Cugy, il nous laisse découvrir le Préavis en ligne. NB, il est visible depuis le même lien cité ici au début.

Il n'y a pas d'autre communication de la Municipalité à ce stade.

3. Préavis 10/2024, budget 2025.

Tout le monde a reçu le préavis et le rapport de la COGEFIN. Il n'y a pas de demande de lecture, le Président passe la parole au Syndic.

Alexandre Gygax, depuis le temps qu'on parle du MCH2, nous y voilà. Ce budget prend en compte les 2 points d'imposition en moins approuvé le 28 octobre, les charges supplémentaires dues aux investissements et nous commençons déjà des amortissements, dont la route, entre autres. Nous retrouvons un budget à l'équilibre, ce qui n'était pas le cas depuis quelque temps.

Il remercie les personnes qui ont envoyé leurs questions, notre boursière et lui-même y répondront en passant le budget point par point.

Il remercie également ses collègues municipaux qui ont dû travailler un peu plus tôt que les années précédentes, et bien sûr **Florence Baudraz** qui nous permet de voir ce budget en mode MCH2.

Le budget se déroule.

Une question au point 02200.3010.00 salaire du personnel, aussi en lien avec le 61501.3010.00 salaire personnel de voirie et d'exploitation :

- Les salaires des différents collaborateurs communaux sont très généreux, est-ce qu'il y a un barème spécial pour les communes ?

Alexandre Gygax, c'est selon appréciation, il n'y a pas de barème spécial, il y a les recommandations d'associations faitières pour certains postes tels que boursière, secrétaire communale. Pour les employés communaux c'est « calé » sur le canton, et nous nous comparons avec les communes qui nous entourent.

Il y avait une autre question liée à ce poste :

- Où peut-on trouver ce montant, salaire du personnel, salaire de l'exécutif, de l'ASIRE, salaire de voirie et exploitation ?

A.G. demande si les auteurs de ces questions veulent développer.

Christophe Delay, pense que c'est une partie de sa question, mais elle est complètement décorrélée de la question principale, qui est la charge sur le bâtiment administratif.

A.G. c'est par rapport aux places de parc ?

C.D. oui, alors on saute au 02900, l'hypothèse est que l'on peut valoriser les places de parc à CHF 200.— / place, il se souvient que ces places sont attribuées à la Municipalité et une partie à l'ASIRE, on devrait pouvoir retrouver ce revenu à quelque part, en fait c'est ça la question.

A.G. nous en avons déjà parlé plusieurs fois, les parkings de la protection civile et les places extérieures ne sont pas louées, donc pas de retour.

C.D. s'agissant des places intérieures, **Jérôme Monnin** avait demandé à qui elles sont attribuées, elles le sont à l'ASIRE, aux municipaux et employé communaux. Donc potentiellement, ces places peuvent générer un revenu. **C.D.** ne remet pas en cause les choix de la Municipalité, il dit juste que du point de vue comptable, on pourrait améliorer « la figure » du bâtiment communal avec un revenu d'environ CHF 32'000.— et puis c'est transparent, nous savons exactement où sont les places et à qui.

A.G. la transparence est claire, toutes les charges de l'abri PC sont sous « abri PC ». Il peut être utilisé en parking, ou en cave, ou zone de stockage hors mobilisation PC. Toutes ses charges sont amputées au compte de la PC (1620). Nous avons des rentrées pour le bâtiment qui viennent de la PC et de la voirie.

C.D. ne comprend pas, c'est la PC qui paie toutes les places de parc du garage ?

A.G. oui, à la base c'est un abri PC qui peut être utilisé quand il n'est pas mobilisé en parking. Il reste à disposition de la protection civile en cas de mobilisation, environ 5 jours par année, nous pouvons en faire ce que nous voulons le reste du temps.

La Boursière précise que nous ne pouvons pas faire de baux à loyer dans un abri PC.

A.G. pour nous c'est un abri PC utilisé de différentes manières, actuellement comme parking. Nous retrouvons les rentrées via le compte de la PC 02900.4990.00 imputations internes dans les CHF 90'400.— . Dans ce montant il y a CHF 33'900.— qui est la participation à l'abri et la participation du local de voirie qui est sur les routes à 50% de CHF 56'000.—
Nous trouvons les charges de la PC au 16200.3990.00.

Philippe Moccand remarque que si les enseignantes se parquent au souterrain cela libère les places extérieures ce qui permet aussi aux parents de venir se parquer là.

Christophe Delay comme dit en préambule, il n'est pas entrain de remettre en cause la décision prise par la Municipalité, il est juste entrain de dire qu'il y a des chiffres et comme ça c'est clair, il y a x milliers de francs à la Municipalité x milliers de francs à l'ASIRE, on le sait, il n'est pas entrain de remettre en cause, nous sommes dans le budget, on discute de chiffres.

Pascal Henchoz, ce sujet étant clos, nous continuons à dérouler le budget.

Alexandre Gygax, services généraux, l'administration...

Jenifer Thévenaz demande si elle a bien compris que la Municipalité veut augmenter le taux d'activité du personnel ?

A.G. au 02200.3010.00, nous avons effectivement prévu d'augmenter le taux au contrôle des habitants et de la bourse pour l'année prochaine.

J.T. actuellement nous sommes à combien en temps plein ?

A.G. nous rajoutons 20% en tout sur les 3 postes. Il précise que cela fait des années que nous payons des heures supplémentaires, avec le **MCH2** nous avons gardé le même taux d'activité pour la **boursière**, mais il y a eu beaucoup plus de travail supplémentaire, il y a aussi une augmentation de la population. Au 1^{er} décembre nous sommes à 1160 habitants, environ 80 en plus depuis le début de l'année. L'idée avec l'augmentation du taux est de pérenniser ces postes et de diminuer ces heures supplémentaires.

J.T. remercie pour ces informations, c'était vraiment pour comprendre le taux.

Pascal Henchoz, nous poursuivons.

Alexandre Gygax, services généraux, administration, contrôle des habitants, bâtiments, administration communale, voirie et PC...

Nous avons reçu une question :

- Au 02900.4990.00 imputations internes CHF 90'400.—, ce montant est plus important que celui imputé sur le 02200.4990 CHF 58'324.— ce qui est assez surprenant, à quoi correspondent ces imputations, loyer ?

Ce sont les amortissements du local de voirie, la part des routes qui y est affectée et de l'abri PC, cela va avec le compte des amortissements le 02900.3300. avec CHF 113'000.—

Est-ce qu'il y a des questions ? Non

On continue, salle de la Balance, grande salle, ordre et sécurité publique, police, service du feu, défenses militaires, protection civile, formation, conservatoire, accueil de jour.

Pour ce dernier, c'est l'EFAGE qui est scindée en deux parties.

Culture, sport et loisir, sport divers...

Alexandre Collet veut des explications sur les subventions au 34100, il n'a pas tout compris.

Alexandre Gygax ce sont des imputations lorsque l'on fait des dons aux sociétés, comme pour la gym.

Nous mettons une rentrée à la salle pour l'utilisation des installations que nous leur mettons à disposition et une charge sur le sport, c'est une demande de MCH2 d'être transparent avec les activités sociales de la commune.

Le Syndic a loupé la question de Malyka Gonin :

- Au 32100.3130.00 les frais de télécommunications paraissent très élevés, est-ce qu'il y a un logiciel particulier utilisé à la bibliothèque, le cas échéant serait-il judicieux de revoir l'abonnement ?

A.G. corrige ce qui avait été dit à la COGEFIN, nous avons parlé d'un soft de gestion, ce n'est pas le cas, il n'est pas là-dedans.

Alors c'est un vieux abonnement cher qui traîne et que l'on va revoir, il arrive au bout. Il inclut aussi CHF 16.40 pour les alarmes chauffage du bâtiment. À l'époque du déménagement de nos bureaux nous avons revu tout notre parc, avec nouvelle informatique, Internet et télécommunication. La bibliothèque n'avait pas voulu suivre le mouvement et n'est pas intégrée dans ce nouveau contrat de maintenance.

M.G. demande si le système est plus sécurisé que chez nous (à la bibliothèque) ?

A.G. l'idée à la base était aussi de refaire le parc informatique de la bibliothèque, ce qui n'a pas été fait, ils ne sont pas dans le concept cybersafe, donc nous allons revoir tout ça à l'échéance de ce vieux contrat.

Jenifer Thévenaz, revient en arrière au point 02200.3133.00, charges pour l'utilisation pour l'informatique – location d'hébergements, elle aimerait savoir ce que cela englobe ?

Alexandre Gygax il y a tout l'hébergement de nos données informatiques, un logiciel de gestion du temps pour employés et Municipalité, E-séance un soft que nous allons mettre en place en janvier, Ofisa BDI pour tout ce qui est comptabilité, le site Web, CommuneApp, Computis qui est l'hébergement pour la gestion des salles, la maintenance de nos softs, un support de maintenance à distance, la fin d'un audit pour une formation en cyber sécurité, et l'audit cyber safe.

J.T. dans l'administration générale, législatif, 01100.3133.00 il y a aussi une charge de CHF 3'000.—,

A.G. c'est la mise en place d'un sharepoint pour les documents du Conseil communal avec double authentifications, avec une arborescence de stockage, chaque commission pourra voir ses thèmes, le tout avec une meilleure gestion des accès pour les utilisateurs.

Nous continuons avec, culture sport et loisirs, buvette place du sport, églises et affaires religieuses, cultes, santé, prévoyance sociale, prestations aux familles qui est la 2^{ème} partie de l'EFAGE, aide sociale, trafic et télécommunications, routes communales...

Malyka Gonin avait transmis une question pour le 59200 action d'entraide, à qui est attribué cette aide et comment elles sont choisies ?

Alexandre Gygax nous les distribuons à de multiples entités. Deux fois par année, nous faisons une sélection de toutes les demandes de dons que nous recevons. Les dons sont entre CHF 50.— et 400.—

maximum. Comme exemples, en 2023 nous avons donné à la Pouponnière, l'Abri, l'association lire & écrire, la ligue vaudoise contre le cancer, Caritas, Transport Handicap, la Main Tendue, et quelques-autres.

Nous reprenons, circulation routière, local de voirie, ...

Alexandre Collet, pourquoi il y a des augmentations comme ça pour le personnel de voirie, l'augmentation est d'un équivalent plein temps, c'est vraiment le cas ? Plus de 10%, ils ont vraiment bien été augmentés.

Alexandre Gygax mis à part les augmentations gracieuses, c'est dû exclusivement au concierge qui avait été engagé quelques mois sur l'exercice précédent, et maintenant sur une année complète pour le budget. Et une partie de ses prestations sont refacturée à l'ASIRE.

Ça repart, places de stationnement - parking UAPE, ...

Malyka Gonin avait posé la question par mail par rapport au 61501.4260.01, quels types de prestations pouvons-nous refacturer ?

Alexandre Gygax c'est typiquement ce qu'il vient de dire, comme le concierge qui est refacturé à l'ASIRE. Il est engagé par la commune et nous refacturons ses prestations à l'ASIRE pour un montant de CHF 58'285.—

Nous poursuivons, transports publics, approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets, ordures ménagères, déchets recyclables, cimetière, protection de l'environnement, aménagement du territoire, police des constructions, sylviculture, refuges forestiers, chauffage à distance, finances et impôts, ...

il y a une question au 93000.4261.00 :

- 1'282'148.—, pourquoi contribution alors c'est un revenu ?

Alexandre Gygax, c'est l'intitulé, mais c'est la contribution cantonale pour la commune.

.... Cohésion sociale, part aux recettes sans affectations, administration de la fortune et de la dette, intérêts, frais bancaires, contentieux, bâtiment de la Balance, bâtiment du four à pain et habitation, ancien collège Milieu 7, ancien petit collège et habitation, ancien collège d'Epautheyres, ancien collège de Nonfoux, terrains agricoles.

Voilà, nous terminons, avec un total des charges de CHF 6'315'745.99 et un total des revenus de CHF 6'293'589.57, ce qui nous fait un budget avec un excédent de charges CHF 22'156.42.

Le Président remercie le Syndic pour toutes ces explications et ouvre le débat.

Christophe Delay remercie pour tout le travail qui a été fait par la boursière et la Municipalité, notamment dans le préavis, parce que passer de MCH1 à MCH2, il a trouvé que c'est super bien fait.

Pascal Henchoz remercie Christophe qui lui sort les mots, on voit qu'il connaît bien la fonction. Il demande à la COGEFIN, si un membre désire prendre la parole.

Thierry Auberson remercie aussi pour les informations et le travail fait, nous pouvons aussi féliciter la collaboration au sein de la Municipalité et qu'il est très agréable de travailler tous ensemble.

P.H remercie encore Florence Baudraz, c'est un gros travail qui a pris beaucoup de temps pour éclaircir ce passage de MCH 1 à 2, il a vu souvent la lumière à son poste de travail.

Il n'y a plus de question ni remarque.

Le Conseil communal :

Approuve à l'unanimité, le rapport de la COGEFIN, ainsi que le préavis municipal 10/2024

4. Communications de la municipalité – partie 2.

Yves Collet annonce que la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de la STEP a été effectuée, il reste ceux du talus, il n'y aura pas de production cette année, mais c'est en cours. Il remercie ses collègues pour leur acceptation au sein du collège municipal et de l'administration pour sa 1^{ère} année, cela ne va pas encore « tout seul » pour lui. Il nous souhaite de belles fêtes et à l'année prochaine.

Sylvain Jacot a suivi une séance à la STRID qui va faire une campagne pour les batteries au Lithium et E-cigarettes qu'ils retrouvent dans des poubelles qui prennent feu, beaucoup de déchetteries ont pris feu à cause de ces problèmes-là. À Essertines nous avons un bac prévu pour ces produits avec une opercule pour mettre dessus.

Ils retrouvent également des cannettes et des plastiques dans les déchets verts, ils vont donc équiper les camions de caméras pour détecter les containers pollués.

Ils ont montré où c'est bien ou pas, notre commune fait très bien son boulot, c'est principalement dans certains quartiers sur les grandes lignes qu'il y a des problèmes.

Information sur l'eau concernant le **Chlorothalonil**, suite à la lettre de l'OFROU mentionnant que le tribunal fédéral a rendu l'ordonnance que ce produit est un perturbateur endocrinien, donc la norme de 100 nanogramme par litre est de nouveau en vigueur.

Nous avons mesuré nos sources et notre réseau d'eau : Les Luchères sont à 325, les Grandes Moilles à 215 et le mélange est à 255 dans le réseau. Sylvain a contacté l'entreprise United Water qui sont entrain de traiter Valeyres-sous-Ursin, ils ont mis en place un système au charbon actif, cela fonctionne très bien depuis juillet, ils sont entrain de voir pour nous faire une offre. L'association de la Menthue a également contacté le bureau RIBI SA pour voir toutes les sources qui l'alimentent, lesquelles que l'on traiterait ou pas selon leurs débits d'eau. Il nous tiendra au courant des suites, le tout devant être réglé d'ici mai 2026.

Il nous souhaite également de belles fêtes.

Christian Gonin donne quelques informations concernant nos forêts qui sont envahies par le bostryche, nous avons coupé plus de 2600 M3, normalement la commune a le droit d'en débiter 1600 par année. Nous retrouvons encore quelques gros bostryches le long de la route en direction d'Orzens, on l'espère moins féroce l'année prochaine. Nous avons une forte densité de résineux, ce qui est le problème. Nous replantons des Pins, des Douglas et des Chênes, en espérant qu'ils soient plus résistants à ce nuisible.

La distribution des sapins de Noël se fera le 14 décembre au refuge des Bioleys, situé entre les routes d'Orzens et de Pailly.

Concernant les routes, elles seront réouvertes pour les fêtes. Les travaux recommenceront aux alentours du 13 janvier, et continuerons en direction d'Yverdon.

Il nous souhaite de belles fêtes et surtout la santé.

Lauriane Chuard a reçu le courrier officiel du canton nous permettant d'aller de l'avant pour le projet la rue du Milieu 7, nous avons un rendez-vous début janvier avec le canton et la fondation St-Barthélémy. Elle nous remercie pour la bonne collaboration durant cette année et nous souhaite de belles fêtes en famille avec beaucoup de bonheur et ses meilleurs vœux pour 2025.

Alexandre Gyga la commune a participé à un exercice cantonal sur la cyber criminalité qui a permis de voir où on se situe et ce que nous devons mettre en place. Cela nous a fait du bien et nous ne sommes pas « à la rue », mais cela a un coût et se retrouve dans les lignes du budget.

Il reviendra avec un Préavis au Conseil de juin concernant le nouveau règlement du personnel qui doit passer par le service juridique cantonal, ce qui prend un certain temps.

Notre secrétaire Sabrina Corbaz, qui s'occupe également du contrôle des habitants, est absente ces prochains temps pour raisons de santé, on lui souhaite un bon rétablissement et on se réjouit de la revoir parmi nous.

Il remercie le Conseil pour la confiance en acceptant le préavis sur le budget.

8. Nominations légales

Pascal Henchoz a une bonne nouvelle, un joli cadeau de Noël. À l'issue de notre dernier Conseil, **Annie Challandes** s'est approchée de lui en disant qu'elle serait favorable à fonctionner au poste de secrétaire suppléante. Mais il doit nous demander si quelqu'un/e désire cette fonction. Tout le monde rigole, personne ne lève la main.

Il propose directement d'applaudir Annie.

Le Conseil communal :

Eli Annie Challandes au poste de secrétaire suppléante

Le Président la remercie

9. Divers et propositions individuelles

Le Président rappelle qu'au dernier Conseil nous avons élu un nouveau membre à la commission de naturalisations, ce qui demandait quelques éclaircissements.

Il s'est renseigné auprès de la source qui est **Michel Collet**. Il en ressort que le choix des deux membres revient au Municipal responsable des naturalisations, actuellement Yves Collet. Donc c'est au Municipal en charge de choisir une personne ayant les bonnes aptitudes pour ce job au sein du Conseil, mais il n'est pas interdit de choisir un autre citoyen d'Essertines, puis d'en informer le Bureau au Conseil suivant.

Cela sera fait de cette manière à l'avenir.

Notre greffière Karin Racciopi, **Denis Gaimard** et lui-même ont suivi une formation d'une demi-journée sur un nouveau soft, « Swiss vote », pour la préparation des votations et l'amélioration de leurs dépouillements avec un scanner spécial, qui est arrivé ce jour sous le sapin. Nous introduirons ce nouveau concept dès le printemps 2025.

Il demande aux membres du Conseil d'agender les prochaines séances 2025.

Prochain Conseil le 24 mars, les commission fin février et les prochaines votations le 9 février.

Pascal Henchoz ouvre le débat sur les divers et propositions individuelles.

Il n'y en a pas

Le Président souhaite à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, aux Municipaux et au secrétariat de la commune de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi que la santé dans tous les foyers, avec une pensée particulière pour Sabrina

Il n'y plus de question ni remarque, Pascal Henchoz passe la parole au secrétaire pour le contre appel.

Denis Gaimard procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

La séance est levée à 21h10.

Pour le conseil communal :

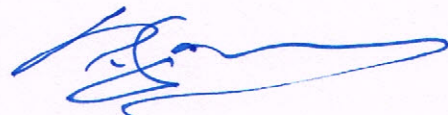
Le Président :



Pascal Henchoz



Le Secrétaire :



Denis Gaimard

Essertines-sur-Yverdon, le 22 décembre 2024